

## ARRETE

Le Président du CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L 523-1 et L 523-5,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires applicables aux cadres d'emplois de la catégorie A de la Fonction Publique Territoriale, et particulièrement l'article 16,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Considérant que le nombre de recrutements intervenus au cours de l'année 2023 dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux suite à concours, mutation et détachement dans les collectivités et établissements affiliés au Centre de Gestion de la Seine-Maritime, pouvant être pris en compte, autorisait 4 nominations,

Considérant que l'application des dispositions de l'article 16 du décret n° 2006-1695 conduit à 15 promotions possibles,

Vu les lignes directrices de gestion au titre de la promotion interne établies le 16 février 2021,

### ARRETONS

**Article 1 :** La liste d'aptitude au grade d'**attaché territorial** est arrêtée ainsi qu'il suit :

#### **AGENTS**

AGNES David

AUTIN Céline

BODEL Valérie

BRAZ DA SILVA Laurine

DENIS Emilie

DESCHAMPS Hélène

DREULLE Emilie

DURAND-PANEL Stéphanie

GUDIN Angélique

HEBERT Kathy

HOUARD Sabrina

LE DORTZ Frédérique

PONSEEL Claire

ROSE Laure

VASSEUR Sandra

.../...

**Article 2 :** La liste fixée à l'article 1 prend effet à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2024** et cessera d'être valable au **30 juin 2026**.

**Article 3 :** Ampliation de cet arrêté sera transmise au Préfet de Seine-Maritime et fera l'objet d'un affichage au Centre de Gestion.

Fait à Isneauville, le 21 juin 2024

Le Président  
Christophe BOUILLON



Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion.